

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITE

L'attestation de prise en charge des frais de scolarité du règlement financier est à faire remplir par votre entreprise (maison mère pour les entreprises internationales) et à transmettre au LFKL lors de votre inscription. Cette attestation sera à fournir à nouveau en cas de changement de situation, au service comptabilité (compta@lfkl.edu.my).

Ce document doit être rempli par l'employeur ou tierce partie dès lors qu'il prend en charge, directement ou indirectement, entièrement ou partiellement les frais de scolarité de leur employé(e).

Nom de la société:		
Addresse:		
Nom de la personne à contacter pour le paiement des frais :		
Agissant au titre de(Fonction)		
Adresse mail :		
Téléphone : (Ligne Directe)		
Nom de l'employé :		
Certifie que l'entreprise prend à sa charge, pour le ou les enfants dont le(s) nom(s) suivent :		
NOM DE L'ENFANT	PRENOM DES ENFANTS	CLASSE
Le paiement des frais suivants (cocher les cases appropriées) Frais de première inscription Caution Frais d'écolages Frais de cantine Frais de bus Frais d'activités extra-scolaires (AES)		
Veuillez spécifier à qui la facture doit être adressée: □ Employeur □ Employé(e)		
Le règlement financier du LFKL, incluant les tarifs, est consultable à l'adresse suivante : https://www.lfkl.edu.my/wp-content/uploads/db/reglement-financier.pdf		
L'entreprise ou le tiers payeur déclare sincères et véritables les mentions de la présente. Le Lycée Français de Kuala Lumpur se réserve le droit de vérifier ces informations.		

34 Jalan Dutamas Raya 51200 Kuala Lumpur Malaysia Tel: (603) 62 50 44 15 FaX: (603) 62 50 45 52

www.lfkl.edu.my secretariat@lfkl.edu.my Fait à : Le :

Signature et cachet :

